

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02388 Numéro SIREN : 722 019 734 Nom ou dénomination : ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2018 sous le numéro de dépôt 12877

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Associés
ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE SAS
560 Avenue Marguerite Perey
77127 Lieusaint

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Entreprises SARL, 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 55 00, Fax: +33 (0)1 56 57 57 58, www.expert-comptable.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627.
TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement figurant dans le rapport de gestion n'ont pas été présentées conformément à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

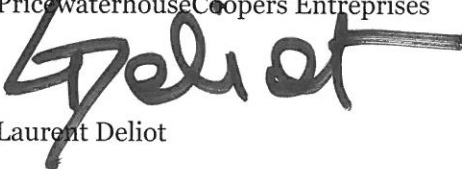
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises


Laurent Deliot

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00					
Adresse de l'entreprise : 560 Avenue Marguerite Perey 77127 LIEUSAIN		Durée de l'exercice précédent : 12.00					
Numéro SIRET* : 7 2 2 0 1 9 7 3 4 0 0 3 4 1		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31122017	N-1 31122016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	153 124.11	152 172.28	951.83	2 030.91
		Fonds commercial (1) AH	AI	4 742 854.56	455 822.56	4 287 032.00	4 287 032.00
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	56 801.41	56 801.41		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	993 489.58	905 589.61	87 899.97	112 396.55
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	2 824 579.89	2 284 681.25	539 898.64	249 252.14
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	30409808.32	981 961.03	29427847.29	29427847.29
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG	187 757.39		187 757.39	187 757.39
		Autres immobilisations financières* BH	BI	270 199.91	82 500.00	187 699.91	178 474.37
TOTAL (II) BJ		BK	39638615.17	4 919 528.14	34719087.03	34444790.65	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	64 127.40	64 127.40	3 863.61	
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	3 761 025.12	70 894.00	3 690 131.12	3 638 963.12
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	130 835.66		130 835.66	22 241.78
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	23023131.53	806 470.25	22216661.28	21 887 523.60
		Autres créances (3) BZ	CA	12023437.22		12023437.22	11199189.51
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	25 266.09		25 266.09	25 266.09
		Disponibilités CF	CG	561 164.89		561 164.89	332 381.62
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	395 259.12		395 259.12	350 667.24	
	TOTAL (III) CJ	CK	39984247.03	877 364.25	39106882.78	37460096.57	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	79 622 862.20	5 796 892.39	73825969.81	71904887.22	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 929 880.00)			DA	929 880.00	929 880.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	5 689 661.47	5 689 661.47
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	92 988.71	92 988.71
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	10 997.07	10 997.07
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	770 837.65	688 538.65
	Report à nouveau			DH	1 312 469.55	2 024 397.76
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	8 077 613.42	2 288 071.02
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	16884447.87	11724534.68
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	439 595.28	647 934.00
	Provisions pour charges			DQ	2 301 070.00	2 472 585.07
	TOTAL (III)			DR	2 740 665.28	3 120 519.07
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	938 896.34	563 933.87
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 462 079.15	7 307 031.69
	Dettes fiscales et sociales			DY	12632394.07	10 087 476.20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	31545771.54	38301043.75
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	621 715.56	800 347.96
TOTAL (IV)			EC	54200856.66	57059833.47	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	73825969.81	71904887.22	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	52104451.37	56 495 899.60
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	27526245.47	FB		FC	27526245.47	36 356 582.60	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	42090502.33	FH		FI	42090502.33	33687480.69	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	69 616 747.80	FK		FL	69 616 747.80	70044063.29	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	136 062.84		
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 031 440.13	1 592 590.78	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 061 870.66	30 424.29	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	73846121.43	71667078.36
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	30 140 837.90	30705801.06
	Variation de stock (marchandises)*						FT	198 725.95	(160 054.48)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	35 136.88	9 660.66
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	250 124.49	(791 503.97)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	16292281.12	16010039.67
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 067 293.72	939 637.94
	Salaires et traitements*						FY	13945747.39	13 446 330.60
	Charges sociales (10)						FZ	7 507 734.23	7 629 183.43
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	208 586.18	219 541.35
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	233 967.83
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	964 165.00	750 106.13
	Autres charges (12)						GE	156 773.53	233 010.91
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	71001374.22	69131893.06
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 844 747.21	2 535 185.30
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	6 024 186.00	56 183.88
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	6 024 186.00	56 183.88
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	413 261.42	382 616.50
	Différences négatives de change						GS		0.15
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	413 261.42	382 616.65
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 610 924.58	(326 432.77)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 455 671.79	2 208 752.53	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	959 078.27	30 383.57	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	16 628.70	1 990 002.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	975 706.97	2 020 385.57	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	38 969.29	100 518.58	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	15 934.76	268 789.94	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	54 904.05	369 308.52	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	920 802.92	1 651 077.05	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	252 247.69	433 421.56	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	1 046 613.60	1 138 337.00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	80 846 014.40	73743647.81	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	72768400.98	71455576.79	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	8 077 613.42	2 288 071.02	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
VNC des immobilisations vendues				15 934.76		16 628.70	
Divers sur opérations de gestion				76.65			
Solde divers comptes clients				23.10		5 132.97	
Litige TIGERY						950 049.30	
Autres litiges				38 869.54		3 896.00	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE S.A.S.

**560 avenue Marguerite Perey
77 127 LIEUSAIN**

ANNEXE AUX COMPTES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE ANNEXE

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2017	3
II. REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	7
EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	7
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	9
STOCKS	9
CREANCES ET DETTES REPRESENTES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	9
POSTES DU BILAN RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX PARTICIPATIONS.....	10
ECHEANCIER DES CREANCES	11
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	11
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	12
PROVISIONS POUR RISQUES	13
ECHEANCIER DES DETTES	14
CHARGES A PAYER	15
IV. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	16
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16
RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	17
IMPOT SUR LES BENEFICES.....	17
<i>Ventilation</i>	17
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)	18
ENGAGEMENTS FINANCIERS	19
EFFECTIF MOYEN 2017	19
REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	19
INTEGRATION FISCALE.....	20
IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	20
EXEMPTION DE CONSOLIDATION	20

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2017

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

La filiale CRAWFORD NORMSTAHL SAS a été dissoute sans toutefois être liquidée et son patrimoine a été transmis à l'associé unique : ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France. Cette opération est avec effet rétroactif fiscal au 01/01/2018.

LITIGES :

Dans le cadre de son activité la société Assa Abloy Entrance Systems France SAS est partie dans des contentieux et litiges faisant l'objet ou non de procédures devant les tribunaux. Ces procédures sont suivies par le service juridique de la société, celui du Groupe Assa Abloy ainsi que par leurs conseils et avocats et donnent lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de Assa Abloy Entrance Systems France SAS quand les critères de comptabilisation d'une provision selon les règles comptables françaises sont respectés.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan avant répartition, dont le total est de 73 825 969 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 80 846 014 € dégagent un bénéfice de 8 077 613 €.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II.1 Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée probable d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les règles et méthodes comptables relatives au fonds de commerce issu de la fusion entre Crawford France Holding SAS et Assa Abloy Entrance Systems France SAS sont les suivantes :

- Le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan de Assa Abloy Entrance Systems France SAS correspond à la valeur comptable des titres de l'absorbée à l'actif du bilan de l'absorbante diminué du montant de la situation nette de l'absorbée à la date d'effet comptable de la fusion ;
- A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition du fonds de commerce est comparée à la valeur

d'usage de ce fonds de commerce déterminée en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;

- La valeur d'usage du fonds de commerce a été justifiée sur la base de prévisions d'activité et de résultats établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux.

II.2 Immobilisations corporelles et logiciels:

Les immobilisations figurent à l'actif à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée probable d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

. Logiciels	: 1 an, linéaire
. Agencements, aménagements divers	: 10 ans, linéaire
. Mobilier	: 10 ans, linéaire
. Matériel de bureau	: 3/5 ans, linéaire
. Matériel de transport	: 5 ans, linéaire
. Matériel et outillage	: 3/5/7 ans, linéaire

II.3 : Immobilisations financières :

- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique;
- Si cette valeur est inférieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence;
- La valeur actuelle des participations est déterminée compte tenu de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, de la rentabilité des filiales, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

II.4 : Stocks et travaux en cours :

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient.

II.5 : Créances clients :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.6 : Conversion des éléments en devises :

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences de change latentes en résultat sont constatées en écarts de conversion active et passive.

II.7 : Provision pour risques :

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Provision pour retraites :

Conformément à la recommandation n° 2013-R.02 de l'ANC (constatation des pertes et gains actuariels sur l'année), la société comptabilise une provision pour indemnités de fin de carrière (IFC). Les engagements d'Assa Abloy Entrance Systems en matière de retraites et indemnités assimilées sont calculés sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan. Cette estimation, effectuée annuellement conformément à la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC, tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évaluation des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Les engagements en matière de pensions et retraites ont été évalués au 31 décembre 2017 à 2 149 375 €.

Les écarts actuariels sont constatés directement dans le résultat de l'exercice.

Les hypothèses sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 1.76 %

Taux d'inflation : 2.00%

Taux d'évolution des salaires : si âge < 55 ans : 2.25%, si âge ≥ 55 ans : 1 %

Age de départ en retraite :

Management : 64

Non-management : 62

Taux de charges sociales : 50.00%

Mortalité : INSEE TD/TV 2012 – 2014

Table de turnover :

Ex-Besam

16 – 24 ans : 15.00 %

25 – 29 ans : 12.00 %

30 – 34 ans : 9.00 %

35 – 39 ans : 6.00 %

40 – 44 ans : 3.00 %

45 – 49 ans : 1.00 %

50 – 54 ans : -

+ 55 ans : -

Ex-BA Albany

16 – 24 ans : 25.00%

25 – 29 ans : 18.00%

30 – 34 ans : 18.00%

35 – 39 ans : 15.00%

40 – 44 ans : 10.00%

45 – 49 ans : 5.00%

50 – 54 ans : 2.00%

+ 55 ans : -

Ex-Crawford :

16 – 24 ans : 25.00%

25 – 29 ans : 25.00%

30 – 34 ans : 18.00%

35 – 39 ans : 14.00%

40 – 44 ans : 10.00%

45 – 49 ans : 6.00%

50 – 54 ans : 3.00%

+ 55 ans : -

Provision pour garantie clients :

La société garantie certains matériels livrés pour une durée de 1 an. Cette provision est calculée sur la base des taux de retours en garantie observés par familles de produits et des coûts anticipés pour leur traitement. La provision pour garantie clients s'élève à 318 K€ au 31 décembre 2017.

Provision pour pertes à terminaison propres aux chantiers en cours :

Lorsqu'une perte à terminaison sur un contrat est probable, la société comptabilise une provision pour la totalité de la perte estimée.

Au 31 décembre 2017 il n'a été constaté aucune provision de perte à terminaison dans la mesure où la société n'a identifié aucun risque de perte à terminaison à la clôture.

II.8 : Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires pour la vente de pièces détachées est reconnu lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de la livraison physique des produits au client.

Pour ce qui concerne l'activité d'installation de portes industrielles, la méthode de reconnaissance du revenu est la méthode à l'achèvement (PCG, art 380-1).

Pour ce qui concerne les ventes de services (maintenance notamment), la société reconnaît son chiffre d'affaires au prorata des prestations réalisées.

III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières ont varié comme suit au cours de l'exercice 2017 :

	01.01.2017	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Concessions, brevets et droits similaires	151 545	3 834	2 255	153 124
Fonds commercial	4 742 854			4 742 855
Autres immob incorporelles	115 128	679	59 006	56 801
Immobilisations incorporelles	5 009 527	4 513	61 261	4 952 780
Aménagements des terrains	0			0
Construction sur sol d'autrui	0			0
Matériel & outillage	1 005 287	42 627	54 424	993 490
Installation agencement	352 616	225 732	8 036	570 312
Matériel de transport	984 991	7 015	2 151	989 855
Matériel de bureau, et mobilier	1 263 653	222 223	221 463	1 264 413
Immobilisation corporelles en cours	0			0
Immobilisations corporelles	3 606 547	497 597	286 074	3 818 070
Autres participations	30 409 808			30 409 808
Prêts et autres immobilisations financières	448 731	17 224	7 998	457 957
Immobilisations financières	30 858 540	17 224	7 998	30 867 765

Amortissements :

	01.01.2017	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Concessions, brevets et droits similaires	149 515	2 657		152 172
Autres immob incorporelles	115 128	679	59 006	56 801
Immobilisations incorporelles	264 643	3 336	59 006	208 973

	01.01.2017	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Terrain	0			0
Matériel & Outillage	892 890	80 876	68 176	905 590
Installation agencement	300 938	20 722	10 586	311 074
Matériel de transport	873 693	73 211	3 501	943 403
Matériel de bureau, et mobilier	1 177 375	91 227	238 398	1 030 204
Immobilisations corporelles	3 244 896	266 036	320 661	3 190 271

Dépréciation :

	01.01.2017	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Fonds commercial	455 822			455 822
Immobilisations incorporelles	455 822	0	0	455 822

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CRAWFORD-NORMSTAHL S.A.S. détenue à 100%.

ASABH SARL détenue à 25 %.

Bretagne Fermetures Industrielles S.A.S détenue à 100%.

Nergeco S.A détenue à 100%.

Le tableau des filiales et participation est présenté ci-après :

Société	Capitaux propres (y compris résultat de l'exercice)	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
CRAWFORD NORMSTAHL S.A.S.	1 525 810	100 %	1 373 303	682 616	38 813	0
ASABH SARL	462 223	25,16 %	24 544	474 583	79 095	22 540
Bretagne Fermetures Industrielles	169 585	100%	2 050 000	4 725 036	-252 989	0
NERGECO	8 037 516	100%	25 980 000	10 200 644	5 277 185	6 001 432

STOCKS

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	64 127		64 127
Travaux en cours	0		0
Marchandises	3 761 025	70 894	3 690 131
Total	3 825 152	70 894	3 754 258

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient et sont dépréciés au cas par cas.

CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Il n'y a pas de dettes représentées par des effets de commerce.

Les créances représentées par des effets de commerce s'élèvent à 267 998 €.

POSTES DU BILAN RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX PARTICIPATIONS

POSTES DU BILAN	ENTREPRISES LIEES EN €	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Créances clients et comptes rattachés	627 672	-
Autres créances	4 416 000	-
Prêts et immobilisations financières	0	-
Créances court terme (Cashpool)	1 443 307	-
Dettes court terme (Cashpool)	28 862 253	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 570 496	-
Autres dettes	1 285 648	1 285 648
Charges financières	370 191	
Produits financiers	0	

Il n'existe pas de transaction significative qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché par la société avec des parties liées ou des dirigeants, des membres de leurs familles ou des sociétés qu'ils contrôlent.

ECHEANCIER DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	187 757		187 757
Autres immobilisations financières	270 200		270 200
Clients douteux ou litigieux	190 590	190 590	
Autres créances clients	22 832 542	22 832 542	
Personnel et comptes rattachés	171 649	171 649	
Sécurité et autres organismes sociaux	310 796	310 796	
Impôts sur les bénéfices	969 687	969 687	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 901 416	2 901 416	
État divers	1 025 212	1 025 212	
Groupe et associés	1 443 307	1 443 307	
Débiteurs divers	5 201 370	5 201 370	
Charges constatées d'avance	395 259	395 259	
TOTAUX	35 899 785	35 451 054	448 731

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges/produits d'exploitation	336 940	621 716
Charges/produits financiers	51 871	-
Charges/produits exceptionnels	6 448	-
TOTAL	395 259	621 716

CAPITAUX PROPRES

	AU 01/01/17	+	-	AU 31/12/17
Capital	929 880			929 880
Primes d'émission, de fusion	5 689 661			5 689 661
Réserve légale	92 988			92 988
Réserves réglementées	10 997			10 997
Autres réserves	688 539	82 299		770 838
Report à nouveau	2 024 398	2 288 071	3 000 000	1 312 469
Résultat	2 288 071	8 077 613	2 288 071	8 077 613
TOTAL	11 724 534	10 447 983	5 288 071	16 884 446

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	15 498	60
2. Actions émises	0	
3. Actions annulées	0	
4. Action composant le capital social en fin d'exercice	15 498	60

Au cours de l'exercice, la société ALBANY DOOR SYSTEMS AB a cédé à AAES IDDS AB (Suède) ses 2 120 actions.

A la clôture, la Société est donc détenue à :

- 86.11% par AAES IDDS AB (Suède), qui détient 13 346 actions
- 13.89% par BESAM AB, qui détient 2 152 actions

PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions ont évolué de la manière suivante en 2017 :

	Montant au 01/01/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2017
Provisions pour garanties clients	(432 000)	(56 145)	170 000	(318 145)
Provision pour pertes à terminaisons	(0)			(0)
Provisions pour IDR	(2 172 173)	(150 339)	173 137	(2 149 375)
Litiges pour litiges	(510 413)	(391 357)	632 074	(269 695)
Provision médaille du travail	(5 934)		2 484	(3 450)
TOTAL	(3 120 520)	(597 841)	977 695	(2 740 665)

Dans le cadre du calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite il a été calculé 5 catégories de salariés :

- ✓ A1 : Administratifs cadres
- ✓ A2 : Administratifs non cadres
- ✓ B1 : Commerciaux, Conducteur de travaux Management cadres
- ✓ B2 : Commerciaux, Conducteur de travaux, Management non cadres
- ✓ C2 : Techniciens après ventes non cadres

ECHEANCIER DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes à 1 an maxi. à l'origine	0	-	-	-
auprès des à plus d'1 à l'origine			-	-
établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers			-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 462 079	8 462 079	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 843 175	1 843 175	-	-
Organismes sociaux	1 947 164	1 967 164	-	-
Impôt sur les bénéfices	1 046 613	1 046 613	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	7 527 359	7 527 359	-	-
Autres impôts et taxes	248 082	248 082	-	-
Groupe et associés	28 862 253	28 862 253	-	-
Autres dettes	2 683 518	2 683 518	-	-
Produits constatés d'avance	621 716	621 716	-	-
TOTAUX	53 261 960	53 261 960	0	0

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 129 852
Dettes fiscales et sociales	2 697 633
Clients situations facturées	609 032
Autres dettes	1 933 323
TOTAL	7 369 840

PRODUITS A RECEVOIR

Avoirs à recevoir	4 448 252
Clients factures à établir	116 884
Créances fiscales et sociales	1 370 491
Débiteurs divers	567 193
TOTAL	6 502 820

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

a) Répartition par secteurs d'activité :

	MONTANT
Marchandise vendue	27 526 245
Production vendue - biens	0
Services	42 090 502
TOTAL	69 616 747

b) Répartition par marchés géographiques :

	MONTANT
France	
- Ventes de Marchandises	27 526 245
- Production de Biens	
- Production de Services	42 090 502
Total	69 616 747
Étranger	
- Ventes de marchandises	0
Total	0
TOTAL	69 616 747

c) Variation 2017/2016 :

	2017	2016
Ventes de marchandises en France	27 526 245	36 356 583
Production de biens en France	0	0
Production de services en France	42 090 502	33 687 480
Export	0	0
TOTAL	69 616 747	70 044 063

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 920 803 €.

Il se compose de :

- Produits exceptionnels pour 975 707 € qui concernent principalement le litige Tigery.
- Charges exceptionnelles pour 54 904 € qui concernent principalement la VNC d'immobilisations vendues ainsi que divers litiges

IMPOT SUR LES BENEFICES

Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)	Résultat net
Résultat avant impôts	8 455 672	668 554	9 124 226
Impôts : - au taux de 33.6244 % (dont CSB 99)	870 733	175 880	1 046 613
- sur PVLVT			
Résultat après impôts	7 584 939	492 674	8 077 613

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 561 K€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan il a été classé dans les autres créances fiscales.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui a été imputé sur l'impôt société dû au titre de l'exercice 2017.

Le CICE a été utilisé pour l'amélioration du fonds de roulement de l'entreprise.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

V. AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS
Néant	
TOTAL	K€

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS
Caution Société Générale	1 166 K€
TOTAL	1 166 K€

EFFECTIF MOYEN 2017

	PERSONNEL SALARIE
Cadres	110
Employés et techniciens	216
Agents de maîtrise	30
TOTAL	356

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Consécutivement au contrat de bail qui a été signé pour le nouveau bâtiment situé à Lieusaint (Seine et Marne), les différentes activités de la société AAESFR ont été regroupées sur ce site.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction (article 24-18 du décret du 29 novembre 1983).

INTEGRATION FISCALE

L'application du régime d'intégration fiscale démarré au 1^{er} janvier 1999 s'est poursuivie pour l'exercice 2017. Les sociétés suivantes forment le groupe fiscal imposable :

- ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France S.A.S. (anciennement Crawford France Holding S.A.S. et Assa Abloy Entrance Systems France S.A.S.U.)
- CRAWFORD-NORMSTAHL S.A.S. (anciennement Crawford SEA)

Conformément à l'article 223 du Code Général des Impôts, la durée d'application est de cinq ans, l'option a expiré le 31 décembre 2013 et a été tacitement renouvelée pour les cinq exercices suivants.

ASSA Abloy Entrance Systems France S.A.S. réalise un bénéfice fiscal pour l'exercice 2017 de 3 112 660 € avant l'intégration fiscale.

CRAWFORD-NORMSTAHL S.A.S. réalise un déficit fiscal pour l'exercice 2017 de 586 908 €.

Le bénéfice fiscal cumulé pour l'exercice 2017 après intégration fiscale est de 2 525 752 € et a donné lieu au paiement par Assa Abloy Entrance Systems France S.A.S. de l'impôt correspondant.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de Commissariats aux Comptes s'élèvent à 53 000 € (HT) au 31/12/2017.

IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ASSA ABLOY Entrance Systems France S.A.S. est consolidée, par intégration globale, par le groupe ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS IDDS AB.

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS IDDS AB
ROSKILDEVAGEN 1B
20121 MALMO
SWEDEN

EXEMPTION DE CONSOLIDATION

La société ASSA ABLOY Entrance Systems S.A.S., étant elle-même consolidée au sein d'une structure appartenant à la Communauté Européenne, produisant des comptes consolidés conformes à la 7^{ème} Directive, n'établit aucune consolidation pour ses activités françaises.

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 929.880 euros

Siège social : 560 Avenue Marguerite Perey – 77127 LIEUSAIN

722 019 734 RCS Evry

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

Proposition de résolution d'affectation du résultat

de l'exercice clos le 31 décembre 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 8.077.613 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	8.077.613 €
Report à nouveau :	1.312.469 €
Bénéfice distribuable :	9.390.082 €
Distribution d'un dividende à hauteur de :	8.070.000 €

Prélevé de la façon suivante :

Sur le Bénéfice de l'exercice à hauteur de :	8.070.000 €
Nouveau Report à nouveau après affectation :	1.320.082 €

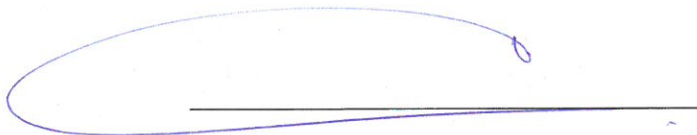
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, je vous rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016, le 28 août 2017, un dividende de 3.000.000 euros, soit un dividende par action de 193,57 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;
- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2015, le 15 juin 2016, un dividende de 2.000.000 euros, soit un dividende par action de 129,04 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;

- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2014, le 26 juin 2015, un dividende de 2.000.000 euros, soit un dividende par action de 129,04 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par le Président



Le Président

Monsieur Yannick Michon